

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE MONTMORENCY  
COMMUNE DE MONTMORENCY  
(95160)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU 28 AVRIL 2026  
DELIBERATION N°9

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DE LA RESIDENCE  
AUTONOMIE HELOÏSE**

L'an deux mille vingt-six, à 19 heures quarante-cinq, le 28 avril,

Les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis en mairie principale, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Véronique BERRA, Vice-présidente.

**Membres présents :**

Madame BERRA Véronique  
Madame BOEHM Pascale  
Madame DAULBELCOUR Laëtitia  
Monsieur GALLIMIDI Joël  
Madame JACQUET Florence  
Madame PARIENTI Carole  
Monsieur TAYBI Maen  
Madame FAURE Jessica  
Monsieur HOOREMAN Nicolas  
Monsieur ROUEDE Michel  
Madame TUFFIER Cécile

**Absents excusés :**

Monsieur THORY Maxime  
Monsieur ZUILI Yves  
Monsieur BERNEX Pierre-Henri  
Madame BOISMARTEL Marie-Claude, procuration à Madame BERRA Véronique  
Madame LEFORT Michèle, procuration à Madame BOEHM Pascale  
Madame GIFFARD Dounia

**Absents :**

Néant

*« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.  
Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du CCAS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du Président pendant ce délai. »*

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTMORENCY

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 AVRIL 2026

**DELIBERATION N° 9**

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DE LA RESIDENCE AUTONOMIE HELOÏSE**

VU l'article R 314-49 du Code de l'Action sociale et des familles

VU le projet de compte administratif joint en annexe de la présente,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22,

VU la note de présentation et sur rapport de Véronique BERRA, Vice-présidente,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

APPROUVE le Compte Administratif 2025, lequel se résume comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes: 107 118.80 €

Dépenses: 66 252.55 €

Soit un excédent de 40 866.25 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes : 632 411.26 €

Dépenses : 641 666.20 €

Soit un excédent de 9 254.94 €

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

La secrétaire de séance,  
Aurélie DUQUESNE

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

Mis en ligne et/ou notifié le :

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

